



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YCHOUX

Séance du 29 janvier 2024

Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Qui ont pris part à la délibération : **17**

**Date de la convocation :**

24.01.2024

**Date d'affichage**

24.01.2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. **Vincent CASTAGNÈDE, Maire.**

**Présents :** Mme Stéphanie ABALLONI, Mme Sabine BUBIEN-VIU, Mme Valérie CHEVALLIER, Mme Sabrina DANIEL-CALONNE, Mme Sandrine LABASTE, Mme Ludiwine MOUNEYRES, Mme Céline SÉGAUT  
M. Pierre-Mickaël BESSON, M. Éric BRÈTHES, M. Gérard CARRÈRE, M. Vincent CASTAGNÈDE, M. François DEFALQUE, M. Vincent LOUBÈRE, M. Jérémy PERROU, M. Vincent VILARD

**Absente :** Mme Aurélie DESCOURS

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel VALEN a donné pouvoir à Mme Sandrine LABASTE  
Mme Sonia LIHAN a donné pouvoir à Mme Stéphanie ABALLONI

**Secrétaire de séance :** Mme Céline SÉGAUT

**Objet de la délibération n°20240129\_1.1 :**

Création d'un Pumptrack  
Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal des Enfants (CME) d'Ychoux, créé en 2021, composé de 13 jeunes de 9 à 12 ans, a eu l'idée d'implanter un nouvel espace de jeux, à proximité du skatepark actuel, avec pour objectif :

- de réunir tous les âges, de rassembler les familles autour d'un même espace,
- de proposer des sports de glisse, comme le skate, le roller, la trottinette, le BMX,
- de proposer des circuits qui se complètent à la fois pour débutants mais aussi pour initiés, afin de ne pas s'ennuyer et de pouvoir évoluer,
- la création de pistes évolutives permettant de réaliser des tournois, des concours et faire venir du monde de l'extérieur. Le terrain est en effet idéalement placé à côté de la gare, en bordure de pistes cyclables pour favoriser l'arrivée à l'aide de mobilités douces. Un parking jouxte également l'enceinte de ce parc sportif.

Le CME a donc choisi de faire voter en ligne les habitants avec pour choix :

- d'agrandir et compléter le skatepark actuel,
- de créer un pumptrack.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un pumptrack, qui sera implanté place Franck Lahary sur la parcelle cadastrée section AC numéro 904.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux
- Décide de soumettre le dossier à la programmation 2024 de la D.E.T.R. et sollicite l'aide à hauteur de 25.93 %
- Approuve le plan de financement suivant :



## Dépenses :

➤ Montant prévisionnel des travaux H.T.	133 165.00 €
<b>Total H.T.</b>	<b>133 165.00 €</b>

## Recettes :

➤ Agence Nationale du Sport (accordée)	72 000.00 €
➤ DETR (25.93 % du montant des travaux H.T.)	34 532.00 €
➤ Fonds propres	26 633.00 €
<b>Total H.T.</b>	<b>133 165.00 €</b>

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.
- S'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide,
- S'engage à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à l'article 2128 opération 2023003 en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme, à YCHOUX, le 30 janvier 2024.

Le Secrétaire,

Céline SÉGAUT

Le Maire,

Vincent CASTAGNÈDE